

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 09/2019

732 - MASTERSYSTEMS PUR PX200- 8KG

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

MASTERSYSTEMS PUR PX200- 8KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Adhésifs, produits d'étanchéité

Usages déconseillés:

/

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
3, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer .
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS08

Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer .
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284: Porter un équipement de protection respiratoire.
- P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Phrases supplémentaires:

Phrases en cas de vente au grand public

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387). Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. P405 Garder sous clé.

Conseils de prudence recommandés P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Adhésif contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphénylméthane

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18	40-60		
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	CAS: 9016-87-9	5-15	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	EC-nummer: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33	5-10	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
oxyde de calcium	CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36	< 2	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	
dihydroxyde de calcium	CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45	< 0,5	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Indications complémentaires :

Contient du 4,4' diisocyanate de diphénylméthane (CAS : 101-68-8, EINECS : 202-966-0, Reg. nr. : 01-2119457014-47)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:	Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation:	Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux:	Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Nausées
Dyspnée
Vertiges
Migraine
Toux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Acide cyanhydrique (HCN)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple : Isocyanates

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

6.1.1. Pour les non-secouristes:

6.1.2. Pour les secouristes:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Ne pas les fermer (réaction avec l'eau dégageant du gaz carbonique).

6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation ; ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages. **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

471-34-1 carbonate de calcium

VME + Valeur à long terme: 10 mg/m³

Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

DNEL Valeur à long terme: 2085 mg/m³

Travailleurs, Inhalation

1305-78-8 oxyde de calcium

VME - Valeur à long terme: 2 mg/m³

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME - Valeur à long terme: 5 mg/m³

No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors de l'utilisation :

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VME - Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2

142-82-5 heptane

VME - Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm

Valeur à long terme: 1668 mg/m³, 400 ppm

108-87-2 méthylcyclohexane

VME Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection des mains:	Gants en caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
Protection des yeux:	Lunettes de protection hermétiques.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de travail protecteurs.
Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. À titre provisoire: Filtre A2B2-P3

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	liquide
Couleur:	beige
Odeur:	sans
Seuil olfactif:	/
valeur du pH:	/
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	non déterminé
Point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	94°C
Point d'éclair:	<-10 °C (ISO 3679)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante
Température de décomposition:	> 140 °C
Inflammabilité (solide, gazeux)::	> 200 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	/
Densité à 20 °C:	> 1 air = 1
Densité relative:	/
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	insoluble
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	5 000 mPa.s
Danger d'explosion:	/
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	1 Vol %
Supérieure:	7 Vol %
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	93%
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

Pas d'autres informations importantes disponibles

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Oral - LD50 - 1700 mg/kg (Rat)

Dermique - LD50 - > 2000 mg/kg (LAPIN)

Inhalatoire - LC50/4 h - 60 mg/l (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Indications toxicologiques complémentaires:	Les personnes qui ont des antécédents d'asthme ou d'allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques, ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre cette préparation. L'examen régulier des fonctions de la langue peut être fait sur les personnes qui appliquent par projection cette préparation. 168 (heptane) 129 (M.D.I.)
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée..
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux: 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.

Code déchet : 08 04 09*

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages peuvent être décontaminés par exemple avec le mélange suivant : eau + 5 à 10 % de carbonate de sodium + 0,2 à 1 % de détergent liquide. Additionner ce décontaminant aux résidus dans l'emballage non fermé afin de permettre le dégagement du gaz carbonique. Laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit constatée.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	1133
VN-nr (IATA):	1133
VN-nr (IMDG):	1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	1133 ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IATA):	ADHESIVES
Désignation officielle de transport (IMDG):	ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3 Liquides inflammables.
Classe (IATA):	3 Liquides inflammables.
Classe (IMDG):	3 Liquides inflammables.
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3



Étiquettes de danger (IATA): 3

Étiquettes de danger (IMDG): 3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	III
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:
Marine Pollutant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention: Liquides inflammables.

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Quantités limitées (ADR):	5L
Quantités exceptées (ADR):	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Danger n° (code Kemler):	33
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

N° FS (Feu):	F-E
N° FS (Déversement):	S-D
Excepted quantities (EQ):	5L

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

VN "Model Regulation":

UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s):

62 (affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques)

Décret français n° 2011-321 : classe A+

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Section 16: Autres informations:

Autres informations:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 830/2015.

Phrases importantes:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
25/01/2017

Autres informations: